

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI  
LE 4 JUILLET 2017**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois de juillet deux mille dix-sept, à huit heures trente (8h30), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Étaient présents à titre d'observateurs : M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et M. Mario Van Rossum, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1) que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres déclarant tous renoncer à l'avis de convocation.

---

8 h 30            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1789-07-17    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.-            Le point 5.2.4 est retiré.
- 2.-            Ajout du point 5.2.1 C) : MRC du Granit : Dénonciation concernant l'élaboration par les MRC d'un plan régional des milieux humides et hydriques.
- 3.-            Ajout du point 5.2.5 : Coopérative de solidarité santé lac Champlain : Autorisation au versement.
- 4.-            Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1790-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 juin 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0 URBANISME**

**1.1 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1 Avis techniques**

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1 Règlement 1451**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1451 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les critères relatifs à l'architecture des bâtiments pour le secteur des « P.I.I.A. Les jardins du Haut-Richelieu » situé à l'est du chemin Saint-André, légèrement au nord du boulevard Saint-Luc.

**A.2 Règlement 1452**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1452 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise l'usage « garderie, centre de petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants » dans une zone située au sud-ouest de l'intersection des rues Saint-Louis et Labrèche. Par ailleurs, il réduit également les marges latérales totales minimales et la marge arrière minimale requise.

**A.3 Règlement 1553**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1553 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à augmenter le nombre de logements et d'étages autorisés, permet les garages en sous-sol et réduit le nombre de cases de stationnement requis entre les rues Choquette et Desrochers, au nord de l'autoroute de la Vallée-des-Forts.

**A.4 Règlement 1561**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1561 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet des travaux d'agrandissement, de transformation ou de rénovation pour un bâtiment érigé sur un terrain qui n'est pas adjacent à une rue publique. Il permet également la reconstruction d'un bâtiment qui a été détruit à la suite d'un sinistre.

**A.5 Règlement 1564**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1564 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit une zone située entre les rues Choquette et Desrochers, au nord de l'autoroute de la Vallée-des-Forts, au règlement sur les P.I.I.A.

**A.6 Règlement 1565**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1565 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement soumet la zone située au nord-ouest de l'intersection des rues Foch et Collin aux dispositions applicables aux projets intégrés. Il permet également d'autoriser la vente au détail de pièces et accessoires neufs de véhicules de promenade dans la zone commerciale située à l'angle sud-ouest de l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue Bernier.

**A.7 Règlement 1566**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1566 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit la zone résidentielle située entre les rues La Salle et Saint-Jacques à l'ouest du boulevard Industriel. Par ailleurs, il augmente à 3 étages la hauteur maximale permise pour une habitation trifamiliale.

**A.8 Règlement 1576**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1576 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement précise les obligations du propriétaire quant à l'entretien d'un régulateur de débit.

**1.1.2 Modifications**

**A) Règlement 532**

**A.1 Adoption**

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 532 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement, let tout relatif à la gestion de l'urbanisation.

**A.2 Document indiquant la nature des modifications - Adoption**

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 532.

**1.1.3 Plaine inondable**

**A) Commission mixte internationale (CMI) - Rencontre**

Mme Cynthia Gagnon soumet que les représentants de la Commission mixte internationale rencontreront les membres du conseil concernés par la plaine inondable le 12 juillet 2017 à compter de 14h00. Cette rencontre est exclusive aux élus puisque la rencontre publique se tient en soirée soit, simultanément à la séance régulière de juillet 2017.

Les membres du comité administratif demandent la présence de M. Pierre Dupuis, ingénieur, spécialiste hydraulique, de la firme WSP Canada inc. pour assister à cette réunion.

**B) Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) - MSP - Financement éventuel**

En date du 31 mai 2017, le directeur de la prévention et de la planification du ministère de la Sécurité publique informait la MRC du Haut-Richelieu qu'elle pouvait éventuellement accéder à un financement de 187 889\$ en vue de l'évaluation des risques liés à un plan de gestion de la plaine inondable, étude préalablement requise par le ministère avant le dépôt de tout plan de gestion de la plaine inondable. Compte tenu l'existence de la ZIS, de la cartographie de la plaine inondable et de la prochaine rencontre avec la Commission mixte internationale, les membres reportent toute discussion relative à ce dossier jusqu'au mois de septembre 2017.

**C) Plaine inondable - Cartographie**

Les membres du comité administratif souhaitent obtenir une soumission de M. Pierre Dupuis, ingénieur, spécialiste hydraulique, de la firme WSP Canada inc. afin de participer aux travaux de modifications de la cartographie établissant la plaine inondable sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Ce dossier fera à nouveau l'objet de discussions au cours du mois de septembre 2017.

**1.1.4 Urbanisme - Divers**

**A) Collines montérégiennes - Caractère patrimonial**

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches des municipalités hôtes des collines montérégiennes en vue de reconnaître leur caractère patrimonial et ce, sans engagement financier ou normatif.

**B) MRC d'Antoine-Labelle - OGAT**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC d'Antoine-Labelle relativement à l'obtention d'un délai supplémentaire pour émettre des commentaires et suggestions de modifications relativement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire récemment soumises pour consultation par le MAMOT. Il est précisé que cette MRC se déclare en désaccord avec la majeure partie des orientations proposées par le Ministère.

**1.1.5 Contrôle intérimaire**

**A) Règlement 533 - Entrée en vigueur**

Le directeur général soumet que le règlement de contrôle intérimaire 533 de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur conformément à la Loi le 27 juin 2017, suite à un avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire émis à cette fin. Ce règlement vise l'interdiction de nouvelles utilisations du sol, demandes d'opérations cadastrales, morcellements de lots faits par aliénation et nouvelles constructions et agrandissements de bâtiments pour les secteurs identifiés à titre de superficie visée par le plan intitulé « Plan de compensation relatif à la gestion de l'urbanisation et la planification du développement industriel régional de la MRC du Haut-Richelieu révisé ».

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham**

**2.1.1 Droit de passage - Autorisation**

Les membres du comité administratif acquiescent à l'acheminement d'une lettre à chacun des riverains de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham pour la conclusion d'autorisations individuelles de droit de passage.

**2.1.2 Rencontre conjointe**

Les membres du comité administratif acquiescent à la demande de rencontre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de l'UPA relativement aux riverains irrespectueux de la piste cyclable. Les représentants des trois municipalités concernées participeront à cette rencontre.

**2.1.3 Bris - Facturation**

Les membres du comité administratif acquiescent à l'acheminement d'une facture visant à rembourser les réparations de la piste cyclable endommagée par la machinerie d'un agriculteur.

**2.1.4 Affaissement - Réparation**

Advenant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ne procède pas aux travaux de stabilisation le long de la piste cyclable, les membres du comité administratif recommandent d'autoriser la réalisation des travaux.

**2.1.5 Remboursement de dépenses**

Le directeur général soumet que le MTMDET a été sollicité afin de rembourser les deux réparations de ponceaux.

**2.2 Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM) - Délégation**

Les membres du comité administratif recommandent de déléguer Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, pour représenter la MRC au sein de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM). Il est demandé de vérifier l'intérêt de Mme Clouâtre à cet effet.

**2.3 FLI - Radiation de prêt**

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la radiation du prêt FLI2015-35 pour un montant de 41 131,85\$ puisqu'il s'agit d'un cas de faillite.

**2.4 Circuit électrique - Ententes de partenariat**

**2.4.1 Renouvellement**

1791-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'entente intervenue entre Hydro-Québec et la MRC du Haut-Richelieu concernant le Circuit électrique;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

#### 2.4.2 Cession

1792-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

#### IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la cession de l'entente conclue antérieurement entre Hydro-Québec et l'Office du Tourisme et des congrès du Haut-Richelieu en faveur de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

#### 2.5 Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion - Visite

Il est mentionné que la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Kathleen Weil, sera en visite le 13 juillet 2017 en avant-midi. Le programme de cet événement reste à confirmer et sera transmis aux membres du conseil dès qu'il sera connu.

#### 3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

##### 3.1 SCRI révisé - Avis du MSP

Le directeur général dépose un courrier électronique de Mme Mylène Portelance, conseillère en sécurité incendie du MSP, à l'effet que la direction de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique a pris connaissance du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC du Haut-Richelieu. Considérant qu'il semble que certains éléments soient manquants pour finaliser l'analyse du projet de schéma déposé, la Direction de la sécurité incendie ne peut recommander l'attestation. Madame Portelance mentionne qu'elle demeure disponible pour une rencontre afin de discuter de ces éléments. Les membres du comité administratif demandent d'acheminer une lettre au ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir par écrit l'ensemble des éléments « manquants ».

#### 4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 4.1 Orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2018

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2018 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra maintenir un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre les démarches pour réaliser les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles révisé.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières organiques en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.

CAPV2017-07-04

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra finaliser le projet pilote de collecte des matières organiques et débiter la construction de l'usine de compostage.

## 5.0 FONCTIONNEMENT

### 5.1 Finances

#### 5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 juillet prochain.

#### 5.1.2 Rampe d'accès - Revêtement

Les membres du comité administratif prennent connaissance des différents revêtements et prix soumis pour le recouvrement de la rampe d'accès du siège social de la MRC. Il est demandé d'obtenir une soumission pour l'ajout d'une couche de béton chauffant. L'entérinement d'une résolution autorisant l'octroi de contrat est suggérée pour que les travaux se réalisent au cours de l'été.

#### 5.1.3 Convention collective de travail - Suivi

Les membres du comité administratif discuteront, préalablement à la séance régulière du mois de juillet 2017, du résultat des négociations de la convention collective de travail échue depuis le 31 décembre 2016.

### 5.2 Fonctionnement - Divers

#### 5.2.1 Demandes d'appui

##### A) Sûreté du Québec - Coûts

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour que les trop-perçus non versés par la Sûreté du Québec soient remboursés rétroactivement aux municipalités.

##### B) Campagne de sensibilisation « Bon pied, bon œil »

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que la campagne de sensibilisation « Bon pied, bon œil » visant à un comportement sécuritaire aux intersections et aux passages piétonniers soit diffusée à l'échelle provinciale.

##### C) Plan régional des milieux humides et hydriques

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC du Granit afin que le gouvernement du Québec verse une aide financière aux MRC pour assumer les coûts d'identification et de caractérisation des milieux humides et hydriques, le tout étant une nouvelle responsabilité des MRC depuis l'adoption du projet de loi 132.

#### 5.2.2 Réunion du comité administratif - Changement de date

1793-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** la réunion du comité administratif du mois de septembre 2017 soit tenue le 29 août 2017, à 9h00.

ADOPTÉE

**5.2.3 Entretien ménager - Octroi de contrat**

Les membres du comité administratif recommandent d'octroyer le contrat pour les services d'entretien ménager des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu à la firme F2 Entretien pour un montant de 21 320\$ et les travaux spéciaux à 4 680\$ taxes en sus, le tout suivant sa soumission datée du 19 juin 2017.

**5.2.4 Règlement 538 - Avis de motion**

Point retiré.

**5.2.5 Coopérative de solidarité santé lac Champlain - Autorisation au versement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de solidarité santé lac Champlain s'est vue accorder une aide financière pour l'agrandissement de ses locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères relatifs à l'aide financière visent une contribution financière du demandeur d'un minimum de 20% en capital;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de solidarité santé lac Champlain a versé 21 238,62\$ représentant 18.2% au lieu de 23 309,72\$ (20%);

**CONSIDÉRANT QUE** 4 650,00\$ sont chiffrés à titre de travaux bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** 55 310,00\$ proviennent de donateurs du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée dépasse 80% des dépenses admissibles;

**EN CONSÉQUENCE;**

1794-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif autorise le versement final de l'aide financière accordée à la Coopérative de solidarité santé lac Champlain.

ADOPTÉE

**6.0 ÉVALUATION**

**6.1 Extension de délai - Dépôt de rôles**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt des rôles au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2017 si requis.

**6.2 Demande de révision - Délai de transmission de réponse**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à prolonger le délai pour l'acheminement des réponses dans le cadre de demandes de révision de l'évaluation foncière si requis.



**7.0**                    **COURS D'EAU**

**7.1**                    **Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

**7.1.1**                **Rencontre des membres du comité**

Le directeur général soumet qu'une rencontre des membres du comité est intervenue le 3 juillet 2017 en après-midi à Saint-Sébastien. Étaient présents cinq membres de même que Mmes Andrée Clouâtre et Renée Rouleau, respectivement maires des municipalités d'Henryville et Saint-Georges-de-Clarenceville. Après explication du projet de règlement 529, les membres du comité ont demandé de surseoir à son adoption de sorte à pouvoir analyser plus en détail les impacts. Le dossier est donc reporté en septembre.

**7.1.2**                **Règlements 529 et 530 - Adoption**

Point reporté au mois de septembre 2017.

**7.2**                    **Règlement 537 - Adoption**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 537 abrogeant les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, à l'exception de ceux concernant les digues et stations de pompage de la rivière du Sud et canaux intérieurs.

**7.3**                    **Ruisseau Chartier, branche 12 - Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre**

**7.3.1**                **Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu du Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le ruisseau Chartier, branche 12, située dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

**7.3.2**                **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 12 du ruisseau Chartier située dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

**7.4**                    **Décharge des Vingt, branche 7 - Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre**

**7.4.1**                **Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu du Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7, située dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

CAPV2017-07-04

**7.4.2 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 7 du cours d'eau Décharge des Vingt située dans les municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre.

**7.5 Ruisseau Chartier, branche 6 - Canalisation**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, soumet que deux options sont proposées pour réparer la canalisation de la branche 6 du cours d'eau Chartier dont l'une à 15 000\$ pour une réparation ponctuelle et une autre de 100 000\$ pour remplacer la canalisation datant de 37 ans. Après échanges, les membres du comité administratif privilégient le remplacement de la canalisation mais demandent que des précisions soient apportées aux représentants de la municipalité de Saint-Alexandre avant de procéder dans ce dossier. Une participation financière des propriétaires des deux résidences adjacentes à la canalisation sera également sollicitée. Une rencontre interviendra avec les représentants municipaux et les propriétaires.

**7.6 Services professionnels pour les cours d'eau - Option de renouvellement**

Les membres du comité administratif recommandent l'exercice de l'option de renouvellement d'un an pour le contrat conclu quant aux services professionnels relatifs à l'entretien de cours d'eau par le Groupe PleinteTerre inc. et ce, à partir du 7 juillet 2017, le tout conformément à sa soumission signée le 18 juin 2015 et du devis établi. Une augmentation de 1.5% est à prévoir.

**7.7 Cours d'eau Campbell, branche 4 - Saint-Alexandre - Suivi du dossier**

Les membres du comité administratif prennent acte qu'après vérification et analyse, le coordonnateur des cours d'eau ne recommande pas la réalisation des travaux de nettoyage sollicités dans la branche 4 du cours d'eau Campbell.

**8.0 VARIA**

**9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1795-07-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 4 juillet 2016.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier